



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mercredi 27 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la deuxième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	21 Septembre 2023
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	29
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Patrice SELLY - Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE - Valérie DIJOUX

**ETAIENT REPRESENTES :**

*Ridwane ISSA représenté par Daniel SANDANON*

*Jean François CATAN représenté par Patrice ELLAMA*

*Ruddy VOULAMA représenté par Vincent TERGEMINA*

*Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Fara ARMOUGOM*

*Patrick DALLEAU représenté par Valérie DIJOUX*

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740107-20231011-DEL083092023-DE  
 Date de réception préfecture : 11/10/2023

**ETAIENT ABSENTS :**

Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO -  
Hans DIJOUX -

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (34 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



**Acte rendu exécutoire**

- Par transmission en Préfecture le : **11 OCT. 2023**
- Et publication ou notification le : **11 OCT. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **11 OCT. 2023**

Objet RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 059 07 2023 DU 4 JUILLET 2023 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°059-07-2023 du 4 juillet 2023 relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux Monsieur Patrice ELLAMA a été désigné en tant que référent déontologue pour les élus de la ville de Saint-Benoît.

Par recours en date du 17 août 2023, le préfet de la région Réunion conteste la désignation de Monsieur Patrice ELLAMA au regard, notamment, de son statut de conseiller municipal au sein de la Mairie de Saint-Benoît.

En ce sens, il convient de rappeler, en vertu des dispositions du Code général des Collectivités territoriales, que les missions de référent déontologue pour les élus ne sauraient être exercées par une personne titulaire d'un mandat d' élu local au sein même de la collectivité dans laquelle elle est désignée.

Le Maire informe l'Assemblée que compte tenu des observations formulées par le préfet de la région Réunion, la délibération en cause sera retirée.

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Affaires Générales

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE,**

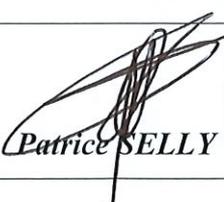
De retirer la délibération en cause.

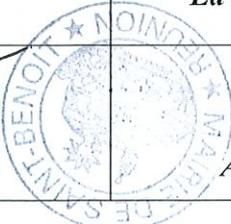
Nombre de votant : ... 34

Pour : ... 34

Contre : ... 0

Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



*Acte rendu exécutoire*

- *Par transmission en Préfecture le :* 11 OCT. 2023
- *Et publication ou notification le :* 11 OCT. 2023
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 11 OCT. 2023